



## UNE VOTATION GENEVOISE À PROPOS D'UN AÉROPORT ROMAND

AGEFI - 14.08.2019

### IL S'AGIT DE CONVAINCRE UNE MAJORITÉ DE CITOYENS GENEVOIS DE VOTER OUI AU CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE CANTONALE «POUR UN PILOTAGE DÉMOCRATIQUE DE L'AÉROPORT DE GENÈVE».

Genève Aéroport (GVA) est la deuxième plateforme aéroportuaire suisse en importance après l'aéroport de Zurich Kloten, avec plus de 17 millions de passagers en 2018 et un réseau de 148 destinations, opérées par pas moins de 57 compagnies aériennes. Par ailleurs, GVA emploie directement plus de 1'000 personnes et accueille quelque 200 entreprises, qui emploient pour leur part environ 11'000 personnes. On estime enfin à 40'000 le nombre d'emplois directs, indirects et induits du fait de l'aéroport, dont les retombées économiques montent à plus de 4 milliards de francs par an pour la Suisse romande et la France voisine. En d'autres termes, GVA constitue une infrastructure d'importance majeure pour la Genève internationale et financière, l'Arc lémanique et la Suisse romande.

Si la législation suisse sur l'aviation relève de la compétence de la Confédération et l'exploitation d'un aéroport nécessite l'octroi d'une concession fédérale, l'exploitation-même d'un aéroport n'est pas régie en tant que telle par la législation fédérale. De ce fait, une certaine marge de manœuvre demeure pour un aéroport et, par voie de conséquence, pour l'autorité cantonale de surveillance de ce dernier, comme c'est le cas de GVA, établissement public autonome mais propriété du Canton de Genève.

Tirant parti de cette marge de manœuvre, la coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de la population et de l'environnement a lancé une initiative constitutionnelle cantonale genevoise intitulée «Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève - Reprenons en main notre aéroport» (initiative 163). On ne s'étonnera guère que l'initiative demande à la fois une modification - dans le sens de la suppression de son autonomie - du statut juridique de GVA, la priorisation des aspects de protection de l'environnement en lien avec l'aéroport, ainsi qu'une forme de surveillance politique permanente de ce dernier, sans cadre défini.

Dans le but notamment de tenir encore mieux compte que maintenant des intérêts des riverains de GVA, le parlement cantonal genevois a voté un contre-projet direct à cette initiative, qu'il recommande au peuple genevois de rejeter par ailleurs. Ce contre-projet maintient à juste titre le statut d'établissement autonome de droit public de l'aéroport. Par ailleurs, la qualité de la desserte aérienne devra répondre non seulement aux besoins de la population, mais également à ceux des entreprises et de la Genève internationale, conformément à la pondération des intérêts à la base du développement durable. Enfin, le contre-projet confirme une surveillance politique de GVA, mais sur la base d'une convention d'objectifs quinquennale, qui rappelle les conventions d'objectifs entre la Confédération ou les cantons et des entreprises de transport.

La votation cantonale genevois opposant initiative et contre-projet aura lieu le 24 novembre prochain. Dans l'intérêt de la Genève internationale et financière, de l'Arc lémanique et de la Suisse romande, il s'agit de convaincre une majorité de citoyens genevois de voter OUI au contre-projet à l'initiative cantonale «Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève».